



La Sidra

DE LA SEMAINE

ÉMOR

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

La Paracha Emor (« Dis ») commence avec les lois particulières relatives aux Cohanim (les prêtres), au Cohen Gadol (Grand Prêtre) et au service du Temple. Un Cohen n'a pas le droit de se rendre rituellement impur par le contact avec un corps mort, sauf lors de la mort d'un parent proche. Un Cohen ne peut épouser une femme divorcée ou une femme au passé léger. Un Cohen Gadol ne peut se marier qu'avec une jeune-fille qui n'a jamais été mariée. Un Cohen atteint d'une difformité ne peut servir dans le Temple, pas plus qu'un animal difforme ne peut être apporté en offrande.

Un veau, un chevreau ou un agneau nouveaux-nés doivent être laissés auprès de leur mère pendant sept jours avant de pouvoir servir d'offrande. On n'a pas le droit d'abattre le même jour un animal et ses petits.

La seconde partie d'Emor fait la liste des célébrations de sainteté annuelles : les fêtes du calendrier juif, le Chabbat hebdomadaire, l'offrande de l'agneau pascal, le 14 Nissan, la fête des sept jours de Pessa'h commençant le 15 Nissan, l'offrande du Omer de la première récolte d'orge, à partir du deuxième jour de Pessa'h, et le commencement, en ce même jour des 49 jours du décompte du Omer, culminant avec la fête de Chavouot, le cinquantième jour ; un « rappel du son du Choffar », le premier Tichri ; un jeûne solennel, le 10 Tichri ; la fête de Souccot durant laquelle nous devons résider sept jours dans des Cabanes et prendre les « Quatre Espèces », à partir du 15 Tichri et la fête qui suit immédiatement, « le huitième jour » de Souccot (Chemini Atserèt).

La Torah évoque ensuite l'allumage de la Menorah dans le Temple et les « pains de présentation » (Lé'hèm Hapanim), placés chaque semaine sur une table qui s'y trouvait.

Emor se conclut avec l'incident d'un homme exécuté pour blasphème et les punitions relatives au meurtre et aux blessures infligées à quelqu'un ou à la destruction de sa propriété (compensation pécuniaire).

Suite en page 2

PESSA'H CHENI
vendredi 14 Iyar 5780 - 8 mai 2020

LAG BAOMER
mardi 18 Iyar 5780 - 12 mai 2020

Edito

Pour continuer toujours !

Ces dernières semaines, nous avons constaté l'avancée à la fois du temps – celui de l'Omer – et celle de chacun d'entre nous, attentif au chemin d'élévation. Mais, si le progrès est par nature une voie généralement lente et sans rupture, tout à coup un éclat peut y apparaître, comme l'éclair qui embraserait un horizon autrement trop prévisible. C'est ainsi que vient Pessa'h Chéni – le deuxième Pessa'h – cette semaine. Et au rythme tranquille que nous avons suivi, il donne un nouvel élan.

D'une certaine façon, ce jour-là incarne comme un rêve. Et il en a toute l'ardente obligation. Certains n'avaient pas pu offrir leur sacrifice au moment de Pessa'h et ils avaient pris conscience de la signification d'une telle absence, même justifiée. Et leur cri était monté jusqu'à D.ieu. Et une seconde chance leur avait été donnée : un deuxième Pessa'h, un mois plus tard. Au cœur d'une période de progrès en marche, un jour pour l'irremplaçable élan était né. Certes, ses rites sont aujourd'hui limités par la situation d'exil, cependant le poids spirituel de ces vingt-quatre heures différentes reste présent. Et si l'avancée continue pas à pas, c'est une force venue d'ailleurs qui, ici, nous envahit. Est-ce à dire que cette révolution interrompt l'évolution entamée ? Est-ce à dire qu'à force de bouleversements on aurait remis en cause de subtils équilibres ? Pour le judaïsme, la rupture est aussi une manière d'avancer. Et ce n'est qu'en apparence qu'elle s'oppose à la continuité. Car nous savons que l'objectif est encore au devant de nous. Bientôt nous verrons poindre la grande lumière de Chavouot, nous saurons alors que nos efforts n'auront pas été vains. Jusque-là, notre esprit est entièrement tourné vers la nécessité de poursuivre notre ascension spirituelle. Voilà une idée qui entre en résonance avec ce que nous vivons à présent. Car, si avancée il y a, elle se déroule dans des conditions évidemment inhabituelles. On pourrait alors se laisser aller à perdre espoir... Mais, voici qu'à présent, c'est comme un vent puissant qui nous emporte et redonne sens aux choses si jamais nous l'avions perdu de vue. Décidément, pénétrés d'une volonté ferme, nous nous dotons de tout ce qui nous permet de poursuivre le chemin.

Alors que le deuxième Pessa'h vient nous redire comme la réparation est toujours possible, comme rien n'est jamais définitivement perdu, c'est là un message qu'il faut savoir entendre et conserver en soi. L'histoire ne s'arrête pas là et c'est à chacun de la conduire.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 58
Sortie : 22h 15

Bordeaux 20.58
Grenoble 20.34
Lille 21.01
Lyon 20.39

Marseille 20.30
Montpellier 20.37
Nancy 20.42
Nantes 21.09

Nice 20.24
Rouen 21.05
Strasbourg 20.36
Toulouse 20.47

A partir du dimanche 3 mai 2020 Pose des Téléphones : 5h 13 Heure limite du Chema : 10h 07 Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 mai 2020

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT ÉMOR

Les obligations sacerdotales

Le livre de Vayikra s'adresse en priorité aux Cohanim. Il indique les obligations auxquelles ils sont soumis lors de leur service dans le Beth Hamikdash. Il détaille donc les lois concernant les sacrifices et les autres rituels qu'ils doivent accomplir.

La Paracha de cette semaine discute des restrictions qui les concernent à propos des morts. Un Cohen ne peut entrer en contact avec un corps, à l'exception de sa famille très proche.

Il nous faut comprendre la raison d'une telle interdiction. Aider à l'enterrement n'est-il pas une très grande Mitsva ? Le 'Hessed Chel Emèt (bienfait que l'on accorde au disparu) n'est-il pas évoqué par le Talmud comme un acte de bonté altruiste parce qu'aucune reconnaissance de la part du défunt n'est attendue en retour ?

Pourquoi donc le Cohen, dont on attend l'excellence dans l'accomplissement des commandements, qui doit tenir le rôle d'un modèle, est-il empêché de participer à cette très grande Mitsva ?

Le rôle du Cohen dans le Beth Hamikdash

La réponse simple à ces questions indique que le fait d'entrer en contact avec un mort rend la personne rituellement impure. Cela l'empêche de participer aux services du Temple ou de consommer la nourriture consacrée. Puisque ce sont précisément là les fonctions du Cohen, la Torah lui commande de ne pas compromettre sa pureté, ce qui l'empêcherait d'accomplir son rôle.

Mais à un niveau plus profond, la distance qui doit le séparer d'un défunt est basée sur la notion que la vie est une expression du Divin. Nulle part

nous ne trouvons une manifestation de D.ieu plus forte que dans la vie elle-même. Cela est particulièrement vrai à propos de la vie humaine dans la mesure où chaque individu est habité d'une âme, véritable parcelle de D.ieu. Quand cette âme part de ce monde, une part de D.ieu s'en va avec elle et laisse le monde dans une sainteté moindre. Puisque le Cohen représente le paroxysme de la sainteté et de la relation avec le Divin, il est crucial que toutes ses interactions avec le monde ne le détournent pas de l'accomplissement de son rôle : révéler la lumière de D.ieu dans le monde.

L'état provisoire de la mort

On pourrait aller encore plus loin : la mort n'est pas un état naturel. Quand D.ieu créa le monde, Il projetait qu'Adam et 'Hava vivent éternellement. Dès lors qu'ils consommèrent le fruit de l'Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal, les choses prirent une autre direction. La mort s'imposa alors au monde. Ce décret sera renversé à l'époque messianique, lors de la résurrection des morts.

Une fois que la mort fut introduite dans le monde, il devint difficile pour nous d'envisager la réalité de la vie éternelle. Cela va tellement à l'encontre de notre intuition ! Mais pour nous faire ressentir que la mort n'est pas un état absolu, D.ieu ordonna au Cohen, le prêtre qui transmet la présence de D.ieu dans ce monde, d'« ignorer » la mort, dans une certaine mesure. Cela avait pour but de symboliser que non seulement D.ieu transcende la mort, car D.ieu ne connaît ni commencement ni fin, mais que nous aussi sommes intrinsèquement au-dessus et au-delà de la mort.

Les trois (maintenant deux) méthodes pour contrer le mauvais penchant

Des ramifications concrètes découlent de ce qui précède.

Le Talmud (Bera'hot 5a) discute des outils que nous devons utiliser pour influencer notre Yetser Hara (penchant vers le mal). Les deux premières méthodes avancées sont l'étude de la Torah et la récitation du Chéma. Si cela n'est pas efficace, le Talmud conseille de réfléchir sur notre propre mortalité. Les commentateurs 'hassidiques demandent pourquoi cette réflexion sur la mort n'est pas conseillée a priori, si son effet est garanti.

Deux réponses sont avancées : tout d'abord, cela peut conduire à la tristesse. Il ne faut donc l'utiliser qu'en dernier ressort, quand tout le reste a échoué.

En deuxième lieu, l'étude de la Torah et la récitation du Chéma sont des choses intrinsèquement bonnes : ce sont des Mitsvot. Réfléchir sur la mort n'a, en soi, aucune valeur.

A la lumière de ce qui précède, l'on pourrait proposer une approche différente. Alors que nous nous tenons au seuil de l'ère de la vie éternelle, la troisième méthode n'est plus praticable. Elle est donc mentionnée en dernier lieu pour montrer qu'elle constitue une méthode inférieure : elle devient obsolète. Dans ces derniers jours de Galout (exil), nous devons nous concentrer sur les deux méthodes positives que sont l'étude de la Torah et la récitation du Chéma. Quand autrefois, nous étions loin de la reconstruction du Beth Hamikdash et de la résurrection des morts, l'on pouvait avoir recours à la troisième approche, nécessaire et efficace. Mais aujourd'hui, il nous faut choisir le cheminement positif.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 3 MAI – 9 IYAR

Mitsva négative n° 252 : Il nous est interdit de blesser un converti par des paroles.

• LUNDI 4 MAI – 10 IYAR

• MARDI 5 MAI – 11 IYAR

• MERCREDI 6 MAI – 12 IYAR

• JEUDI 7 MAI – 13 IYAR

Mitsva positive n° 245 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de

l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

• VENDREDI 8 MAI – 14 IYAR

• SAMEDI 9 MAI – 15 IYAR

Mitsva positive n° 236 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

LE COHEN ET L'AUTOPSIE

En 1978, le Rabbi de Loubavitch demanda que le livre du Tanya (œuvre majeure de 'Hassidout, compilée par Rabbi Chnéor Zalman de Lyadi au début du 19^{ème} siècle) soit imprimé dans tout endroit du monde où vivaient des Juifs. L'idée sous-jacente était de conquérir le monde spirituellement avec les enseignements de la 'Hassidout. Enthousiastes, les 'Hassidim se mirent à l'œuvre et se déplacèrent avec des camions équipés du matériel nécessaire dans d'innombrables villes sur tous les continents.

Rav F.S. réfléchit longuement et eut l'idée de faire imprimer un Tanya en format de poche que chacun pourrait aisément porter et donc étudier. Certainement ceci ajouterait à la purification spirituelle de la planète, partout où un Juif se déplacerait. Il décida de dédier ce livre au Rabbi. D'abord, il demanda au Rabbi la permission d'avancer dans ce projet et d'y inclure le calendrier d'étude journalière (idée reprise par la suite dans une autre édition, Heichal Mena'hem). Le Rabbi donna son accord pour l'imprimerie mais refusa qu'on ajoute des notes dans le texte, expliquant que le moment pour cela n'était pas encore arrivé. L'entreprise ne fut pas facile car, même pour un format de poche, il fallait qu'on puisse lire aisément. Enfin Rav F.S. réussit et envoya le premier volume sorti de presse au Rabbi, en espérant recevoir un mot d'appréciation ou d'encouragement mais il n'y eut pas de réponse. Ceci le peina énormément au point qu'il estima qu'il avait certainement commis des fautes et qu'il devait jeûner pour les expier. Au début, il jeûna le lundi et le jeudi puis continua même les autres jours de la semaine, ne se nourrissant que la nuit et le Chabbat ! Il se priva ainsi de nourriture durant 90 jours...

Puis il prit l'avion pour se rendre chez le Rabbi. A son arrivée, il déposa une lettre au secrétaire pour signaler sa venue et il mentionna ses jeûnes. A peine deux heures plus tard, un des

secrétaires du Rabbi l'appela et lui transmit une réponse du Rabbi :

« Dans Iguéret Hatechouva, Rabbi Chnéor Zalman mentionne que, dans nos générations, nous ne devons pas jeûner (à part les jours fixés par la Torah et les Sages). Et les privations ne font certainement pas partie de la coutume des 'Hassidim de Loubavitch. Vous devez donc immédiatement faire annuler votre vœu (puisque vous vous êtes déjà conduit ainsi plus que trois fois) auprès d'un Rav Loubavitch comme le font les 'Hassidim 'Habad. Et que D.ieu vous accorde le succès pour Le servir dans la joie comme l'enseigne le Baal Chem Tov (à propos du verset) : « Tu l'aideras certainement » à propos du corps. (Le Rabbi faisait ainsi comprendre à Rav F.S qu'il ne convenait pas de se mortifier ainsi).

Rav F.S. se rendit donc auprès de Rav Zalman Chimon Dworkin pour faire annuler son vœu. Il lui raconta toute son histoire et le Rav examina la réponse du Rabbi, fit appeler deux autres hommes (de façon à constituer un tribunal rabbinique), confirma auprès de Rav F.S. que, s'il avait su que le jeûne déplairait au Rabbi, il ne l'aurait pas entrepris et le vœu fut annulé. Immédiatement Rav Dworkin apporta des gâteaux et une bouteille de vin pour que Rav F.S. brise le jeûne sur place. Puis Rav Dworkin raconta une histoire :

« Un étudiant juif dans une grande université américaine commença à s'intéresser au judaïsme. Il étudia pendant quatre ans la médecine avec acharnement et, pour obtenir enfin son diplôme, il ne lui restait plus qu'une épreuve : pratiquer une autopsie. C'est alors qu'il se souvint qu'il était Cohen et n'avait donc pas le droit d'approcher un mort ! Désespéré, il écrivit au Rabbi qui lui répondit de m'en parler. Comprenant sa situation, je ne pus néanmoins que lui conseiller d'abandonner la médecine et de devenir dentiste. C'était une décision lourde de conséquences, les parents du jeune homme ne le comprenaient pas et ne cachèrent pas leur déception.

Le jeune homme entreprit alors deux années d'étude supplémentaires pour devenir dentiste : son père était aisé et paya les énormes frais impliqués bien qu'il fût très en colère.

A la fin de ses (brillantes) études, le professeur chargé de lui remettre son diplôme lui apprit qu'il devait encore passer une dernière épreuve - une formalité n'est-ce pas : une opération sur la bouche et la mâchoire d'un cadavre !

Une fois de plus, c'était sa carrière ou son statut de Cohen ! L'étudiant désespéré réécrivit au Rabbi qui l'envoya une fois de plus prendre conseil auprès de moi. Accablé par cette deuxième difficulté, je déclarai néanmoins : « Vous n'avez pas le droit de manipuler des morts car la loi juive vous l'interdit. J'ai une idée : le jour de l'examen, allez dans le bureau du directeur et, bien qu'il ne soit pas juif, expliquez-lui : parmi tous les humains sur la surface du globe, il existe un peuple spécial, le peuple juif. Parmi tout le peuple juif, il existe une tribu spéciale, celle des Cohanim, descendants d'Aaron. Ceux-ci

n'ont pas le droit d'entrer en contact avec des morts. Je suis un membre du peuple juif et je suis aussi un membre de cette tribu spéciale et je ne peux donc pas procéder à des opérations sur des cadavres. Vous ajouterez que vous avez étudié la médecine pendant six ans, avec succès et vous lui montrerez les notes qui attestent de votre excellence. Le diplôme qui vous manque, c'est parce que vous auriez dû pratiquer une autopsie. Si le directeur est compréhensif et vous donne tout de même le diplôme de dentiste, tant mieux. Sinon, tournez le dos comme pour repartir ! ».

Bien que cela semblât très difficile, l'étudiant agit comme je lui avais conseillé. Il entra dans le bureau du professeur et répéta mes paroles. Le directeur déclara que, dans ces conditions, il ne pouvait pas lui donner le diplôme. En entendant cela, l'étudiant tourna les talons comme pour sortir du bureau. Le directeur le rappela : « Ok, je vais le signer ! ». Et, de fait, il signa les deux diplômes, celui des études de médecine et celui de dentisterie ! Le jeune homme avait obtenu ainsi non seulement son diplôme de dentiste mais aussi la validation de celui de médecin !

Un mois plus tard, le jeune homme m'annonça qu'il allait se marier à Manhattan et qu'il désirait que je célèbre le mariage en signe de remerciement pour mes conseils et mes encouragements. D'habitude, je récusais les invitations en dehors du quartier de Brooklyn mais j'avais été si impressionné par le renoncement de ce brillant étudiant que j'acceptai. Un chauffeur vint me chercher en limousine pour me conduire vers ce grand hôtel où devait être célébré le mariage. Tout était prêt mais le secrétaire du Rabbi téléphona à ce moment pour demander qu'on attende un messenger que le Rabbi envoyait spécialement pour donner un cadeau au marié, cadeau qu'il devrait tenir sous la 'Houpa (le dais nuptial). Par respect pour le Rabbi, toute l'assistance attendit : le messenger arriva et tendit au jeune homme un Tanya de poche qui, précisa le messenger, se trouvait depuis des mois dans le tiroir du Rabbi. Tel était le cadeau que le Rabbi offrait à l'étudiant qui, par deux fois, avait été prêt à tout abandonner pour préserver son statut de Cohen.

Telle fut l'histoire que Rav Dworkin raconta à Rav F.S. Et il ajouta : « Pensez-vous que le Rabbi vous a demandé de vous adresser à moi juste pour annuler votre vœu sur le jeûne ? Le Rabbi voulait que je vous raconte personnellement cette histoire car je suis témoin de la grande valeur que le Rabbi attachait au Tanya que vous aviez édité ! Non seulement le Rabbi le conserva longtemps dans son tiroir mais il le choisit pour l'offrir à cet extraordinaire jeune Cohen le jour de son mariage ! Maintenant vous pouvez être certain que vous avez procuré une grande satisfaction au Rabbi ! »

Rav Chalom Dov Ber Avtzon
Chabad News

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

TOUJOURS SE PRÉPARER AU « CHABBAT »

« Souviens-toi du jour du Chabbat pour le sanctifier » (Chemot 20: 8). A propos de ce verset, Rachi commente : « Prenez garde à vous souvenir toujours du jour du Chabbat : si quelque chose de beau se présente à toi, garde-le pour le Chabbat. »

Il en est de même pour la Délivrance future. Même lorsqu'on se trouve dans les jours profanes du temps d'exil, il faut se souvenir toujours de la Délivrance et s'y préparer. Elle est « le jour qui est entièrement Chabbat et repos pour l'éternité. »

(d'après un commentaire du

Rabbi de Loubavitch – 11 Sivan 5744) H.N.

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LAG BAOMER ? (CETTE ANNÉE MARDI 12 MAI 2020)

Le 33^{ème} jour du compte de l'Omer rappelle la Hiloula (décès) de Rabbi Chimon Bar Yo'haï qui avait demandé que cette date soit célébrée comme un jour de joie (puisqu'il y avait achevé de façon parfaite sa mission sur terre). Ce jour marque une pause dans la période de deuil instituée à cause d'une terrible épidémie qui avait frappé les disciples de Rabbi Akiba.

– En ce jour, on ne récite pas les prières de Ta'hanoune (supplications), ni la veille (lundi après-midi 11 mai 2020).

– Nombre de gens ont la coutume de se rendre sur le tombeau de Rabbi Chimon Bar Yo'haï à Meron, près de Tibériade en Galilée ; on y procède à la première coupe de cheveux des garçons qui ont atteint l'âge de 3 ans depuis Pessa'h.

– On organise des réunions 'hassidiques joyeuses.

– On a la coutume de manger des caroubes, en souvenir de ces fruits dont se nourrissaient Rabbi Chimon et son fils Rabbi Eléazar quand ils se cachaient dans une grotte à cause des Romains. Certains ont aussi la coutume de manger des œufs durs dont la coquille serait devenue marron durant la cuisson.

– On donne davantage de Tsedaka (charité).

– Les enfants sortent et défilent tous ensemble fièrement dans la rue avec des drapeaux et des pancartes les encourageant à étudier la Torah et accomplir les Mitsvot : le but de la descente de l'âme dans le corps est de « marcher », d'avancer dans la vie. Ces défilés donnent chaleur et vitalité à l'étude formelle et prolongent l'enthousiasme des enfants dans leur éducation.

– Lag Baomer est un moment propice pour prier pour la naissance d'enfants et leur bonne éducation. **F.L.** (d'après Hamitsvaïm Kehala'ha)

franprix

HAUTPOUL / GEORGES AURIC
51 rue d'Hautpoul
75019 Paris

Un large choix de produits
cacher, boutargue...

Baisse des prix !!
Livraison à domicile :
01 42 08 00 52

Notre équipe vous accueille
chaleureusement

SNS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

Caméra & Vidéo-Surveillance
 Alarme & Télésurveillance
 Contrôle d'accès & Interphonie
 Serrurerie & Portes blindées
 Store, Volet & Rideau métallique
 Portail & Porte de garage

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois
01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit – 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



ESHTEL Gourmet

GLATT CACHER LAMEHADRINE

Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47

LAMYCONFORT LAMYLITERIE

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS
Jusqu'à 50% moins cher
Sur produits équivalents griffés.

Matelas- Sommier
Banquettes- Clic-clac
Lits gigognes- Lits électriques

Système d'assemblage
exclusif
Ouvert du Dim. au Vend.
Fermé le Samedi
petite rue

01.47.00.73.55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille

LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHA'ATNETZ

ÉCLAIRONS NOTRE QUOTIDIEN EN REGARDANT CHAQUE JOUR UNE VIDÉO DU RABBI...

Recevoir par WhatsApp
la VIDÉO DU RABBI
sous-titrée en français

Comment recevoir la vidéo ?
Enregistrez le numéro
+33 7 81 53 60 93
dans vos contacts et envoyez
un message WhatsApp
en écrivant «OUI».

Un projet du Keren Chmouel - Beth Loubavitch IDF
en partenariat avec JEM France.

LA TORAH EN UN CLIC



LIKOUTEI
SI'HOT
Français



HAYOM YOM
Hébreu / Français



SEFER
HAMITSVOT
Français



TORAT MENAHEM
Français



TANYA
Hébreu / Français



TEHILIM
Hébreu / Français



SEFER
HAMAAMARIM
Français

Le Beth Loubavitch met à votre disposition

7 nouvelles applications
disponibles sur

NOUVEAU !!!



GARAGE DIRECT AUTO

07 62 00 60 99

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

Véhicules
de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements
et prise en charge rapide
assurée par envoi de photos

01 57 42 57 42
01 48 44 00 88

43 Chemin
des Vignes
93000 Bobigny

**Vous pensez léguer
votre patrimoine
à des proches**

Il existe des **AVANTAGES FISCAUX**
liés aux fondations qui permettent
d'en léguer une partie à la Fondation
sans que cela ne diminue en rien leur part.

**LA FONDATION HAYA MOUCHKA
& L'ASSOCIATION BETH LOUBAVITCH
sont habilitées à recevoir les legs**

Pour plus d'informations
01.44.52.72.96
Demandez Dovi